

# PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024

---

Résolution 22-11-334

- Mettre en œuvre les actions de développement du secteur bioalimentaire, notamment celles identifiées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes gouvernementaux;
- Soutenir les organisations et les initiatives de développement social et consolider nos partenariats;
- Offrir une expertise dédiée via le financement d'une équipe de professionnels en développement économique et local;
- Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat;
- Poursuivre le développement de l'offre touristique et culturelle, la mise en valeur du patrimoine et des initiatives liées au secteur du plein-air;
- Mobiliser et soutenir les communautés dans la réalisation de projets structurants visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Collaborer avec d'autres MRC et la Ville de Gatineau pour contribuer au rayonnement de la région.